

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche
Gestion des affaires juridiques
Gestion des assemblées

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MERCREDI 18 AVRIL 2023

Les membres du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis le mardi 18 avril 2023 à 14h00, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves (en visioconférence)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas (en visioconférence)
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Excusé :

Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Madame Béatrice Isnard, secrétaire de direction

-o0o-

Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Laurent Marce est désigné secrétaire de séance pour la séance du bureau du conseil d'administration du 18 avril 2023.

**I. Avenant n° 2 au marché d'assurance « risques statutaires des agents affiliés CNRACL et assimilés »
- Autorisation de signature**

Le directeur présente le rapport.

Le président invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le président à signer cet avenant.

II. Règlement intérieur des CAO/CMAPA

Le directeur présente le rapport.

Le président invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

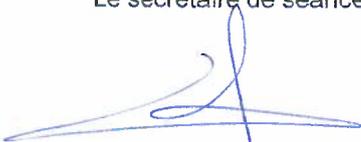
Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la mise en place du règlement intérieur de la CAO et CMAPA tel que présenté en annexe.

-o0o-

Le président rappelle que le coût d'achat et d'équipement des poids lourds a augmenté de 33% soit un surcoût annuel de plus d'un million d'euros par an.

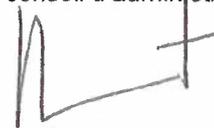
Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal line.

Laurent Marce

Le président
du conseil d'administration

A black ink signature consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line.

Pierre Maisonnat